

12 septembre 2022

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des États membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans [sa réponse à la question parlementaire n°6650 du 11 août 2022](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a fourni des informations sur les demandeurs d'asile afghans.
- La Direction de l'Immigration a publié les statistiques concernant [la protection internationale](#) et [la protection temporaire](#) du mois d'août 2022. Le mois dernier, 205 personnes ont introduit une demande de protection internationale, menant le total des demandes en 2022 à 1.320 personnes.
- Le 7 septembre 2022, une [feuille de route sur la marche à suivre en matière de la migration et de l'asile](#), convenue entre le Parlement européen et les présidences tournantes, a été présentée. Le Parlement européen et les prochaines présidences du Conseil s'engagent à tout mettre en œuvre pour finaliser la réforme du cadre législatif sur l'asile et la migration avant la fin du cycle politique actuel (d'ici février 2024).
- Le 9 septembre 2022, la Commission Européenne a présenté [des lignes directrices](#) pour aider les consulats des États membres à traiter les demandes de visa de court séjour introduites par des citoyens russes. Compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité, les consulats des États membres devraient exercer un contrôle accru lorsqu'ils vérifient si les citoyens russes demandant un visa de court séjour pourraient être considérés comme constituant une menace pour l'ordre public, la sécurité intérieure ou les relations internationales de l'un des États membres.

Publications EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de l'étude de l'EMN intitulée « [Integration of migrant women](#) » qui fournit un aperçu comparatif des politiques et des mesures d'intégration dans les États membres et la mesure dans laquelle elles ciblent spécifiquement les femmes migrantes. Elle fournit des exemples de bonnes pratiques et des leçons apprises sur les mesures d'intégration pour les femmes migrantes au niveau national, régional ou local.

L'étude nationale sur le même sujet, rédigée par notre équipe en 2021, peut être consultée sur [notre site internet ici](#).

En même temps, nous tenons à vous informer de la publication de la note de synthèse de l'EMN intitulée « [Secondary movements of beneficiaries of international protection](#) ». Les raisons d'un déménagement vers un autre État membre varient au cas par cas et peuvent inclure : des conditions de vie et des logements disponibles insuffisants; la présence de réseaux ethniques et familiaux dans un autre État membre; un manque d'opportunités d'intégration; un accès difficile au travail et aux études; et un accès limité aux soins de santé et à la sécurité sociale dans le premier État.

Chiffre de la semaine: 4.707

Depuis mars 2022, la Direction de l'Immigration a pris 4.707 décisions en matière de protection temporaire pour des personnes en provenance de l'Ukraine (taux de reconnaissance de 96,1%).

Source : La Direction de l'Immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en